
FICHE TECHNIQUE de la salle

Victor Hugo

33 rue Bossuet, 69006 Lyon

Service des Salles Municipales
& Locaux Syndicaux

MAJ du 12/01/2024



Informations Générales

- **Contact pour toute démarche de location :**

Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1er (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)

Accueil :

04 72 10 38 21 (du lundi au vendredi 9h00/13h00 sans RV – 14h00/17h00 sur RV)

Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr

- **Contacts pour toute information :**

- **Salle :** RESPONSABLES DE LA SALLE

- **Thierry LEBOURG :** 06 03 93 20 76

- **Sébastien MUT :** 06 03 93 17 60

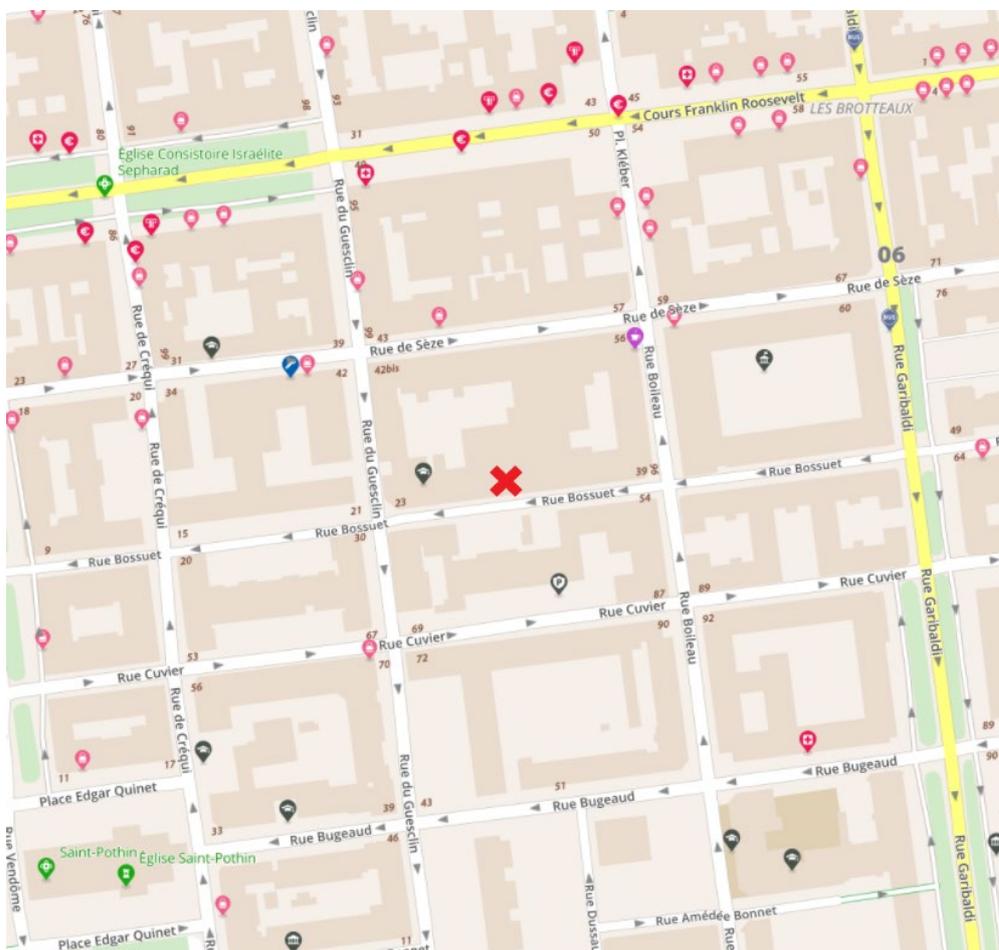
- **Email :** Maitrise.SMLS@mairie-lyon.fr

- **Technique :** RESPONSABLE TECHNIQUE SON, LUMIERE

- **Frédéric TERRAS :** 06 16 81 40 05

- **Email :** frederic.terras@mairie-lyon.fr

- **Plan de masse – accès salle :**



Entrée public et artistes :

- Accès du public et des artistes au 33 rue Bossuet (cour de la Mairie du 6ème)
- Accessibilité totale aux personnes à mobilité réduite.
- Billetterie dans le hall d'entrée pour l'accueil et vente de places.

Accès techniques matériel et décors : (Chargement et déchargement)

- Accès technique : 33 rue Bossuet. L'accès du matériel se fait uniquement par la rue Bossuet, puis la cour de la Mairie du 6ème.

Stationnement :

- Pas de stationnement dans la cour de la mairie du 6ème

Conditions de mise à disposition de la Salle :

Les conditions de mise à disposition de la salle sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public. Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage.

Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Que le contractant soit un professionnel du spectacle ou non, les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

Les régisseurs son et lumière : assurent l'accueil des organisateurs pour la mise en œuvre des dispositifs techniques des salles nécessaires à la conduite et la sécurité d'un spectacle. Ils assurent l'alimentation et la sécurité électrique du bâtiment pendant les manifestations. Lors de manifestations organisées par une structure non détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant, le régisseur son et lumière peut assurer la conduite son ou lumière selon les conditions décrites dans le questionnaire technique. Le régisseur son et lumière ne connaissant pas le spectacle, il est impératif de désigner une personne qui pourra le guider et/ou de fournir tous types de documents nécessaires au bon déroulé du spectacle (conduite lumière, tops son, déroulé du spectacle, plan de feu, plan de scène...).

Lorsque l'occupant est un professionnel du spectacle (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle), les régisseurs son et lumière mettent les équipements à disposition de celui-ci et en supervisent l'installation, dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Ils n'assurent pas les régies son et lumière.

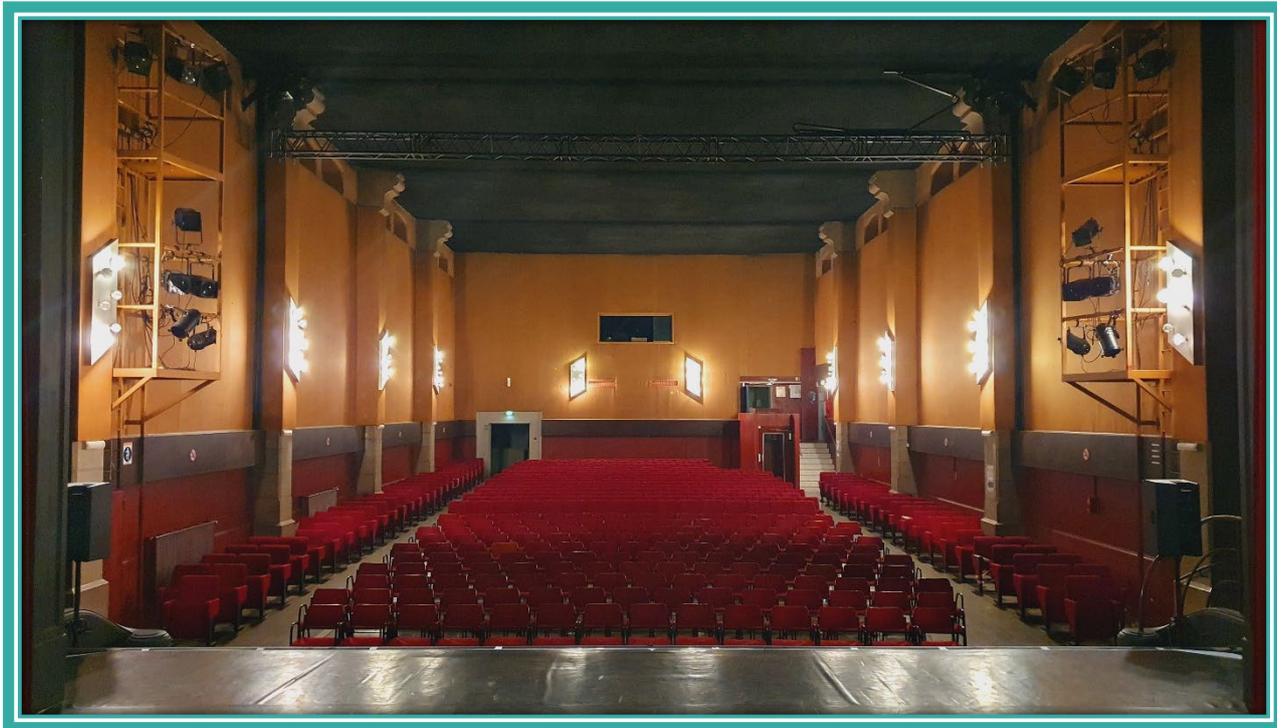
Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement.

L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. **Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation. Le temps de démontage et remise en place de ces équipements devra être compris sur la période de location.**

LA SALLE



- Parterre non gradiné de **470 places assises + 5 emplacements permanents pour fauteuils roulants** (salle en contrebas par rapport à la cour, équipée d'un monte-PMR).

LE HALL



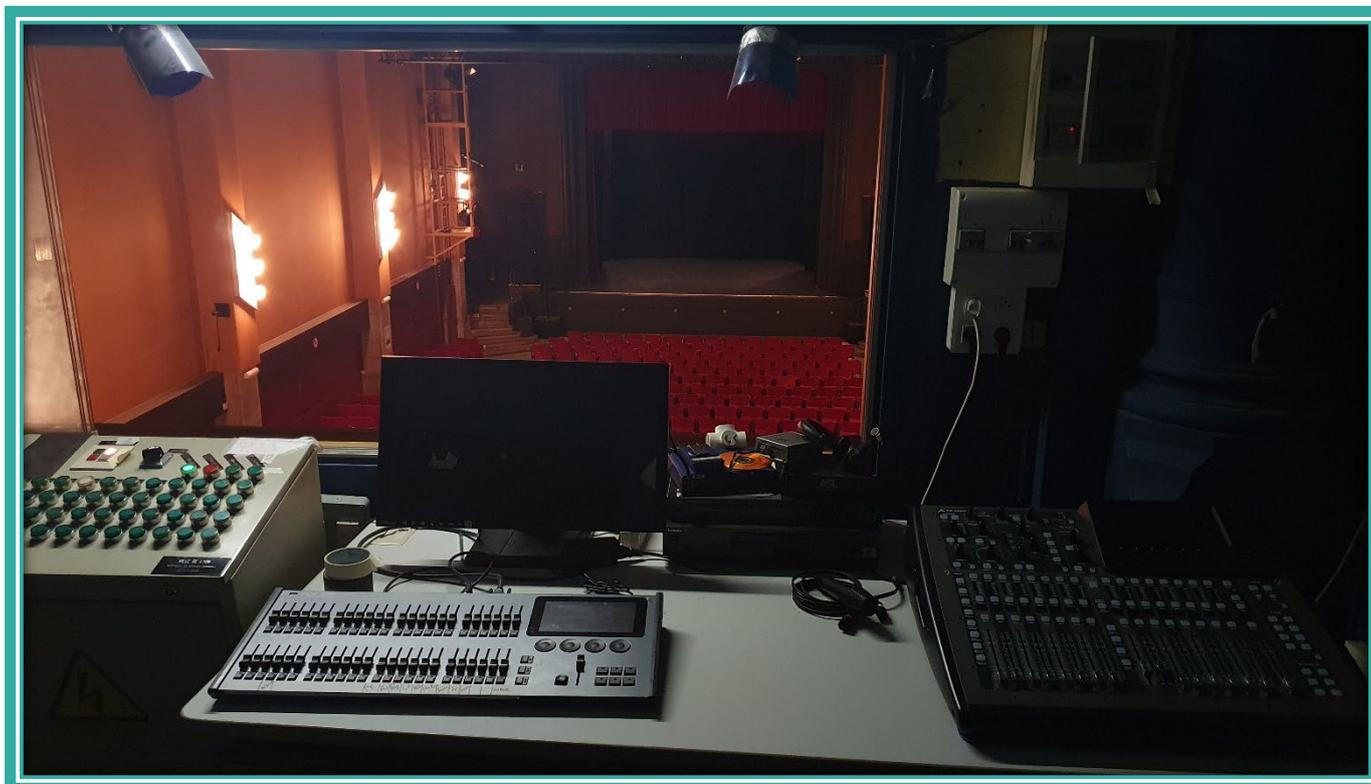
- Espace billetterie avec banque d'accueil fixe.
- **Pas de possibilité de buvette dans la Salle.**
- **La salle ne dispose pas d'espaces pour la vente de produits.**
- Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux (Salle ; scène ; loges et locaux techniques).

LES LOGES

- Pas de loge individuelle ou collective.
- Espace loge aménagé en fond de Salle, derrière le rideau (2m x 8m)

ESPACE SCÉNIQUE

LA RÉGIE :



- Régie son & lumière située en fond de salle et en hauteur.
- Commandes lumières de service.
- Possibilité de régie en salle sur demande et après accord du directeur technique.

LA SCÈNE :



Le plateau :

- **Capacité d'accueil : 100 personnes maximum.**
- Plancher en bois, recouvert de tapis de danse, accès scène/parterre « à vue », par escaliers à Cour/Jardin.
- Dimensions du plateau :
 - élévation sur parterre : 1.20m,
 - largeur 9m de mur à mur,
 - profondeur 7m (de lointain à nez d'avant-scène),
 - avant-scène de 1m par rapport au cadre de scène,
 - hauteur sous perche 6m,
- Cadre de scène 7m X 5m de haut.

Cintres & Machineries :

Tentures :

- Rideau d'avant-scène manuel rouge, commandes au plateau à Cour,
- 3 plans fixes de pendrillons en velours noir + 1 rideau de fond de scène noir sur patience.

Perches :

- 3 ponts motorisés CMU 250kg, non équipés
- 4 porteuses fixes (accès par passerelles),
- Tours latérales pour projecteurs en Salle. A Cour & Jardin. Accès uniquement avec EPI.
- Pont de face motorisé en salle CMU 500kg. Réglage yoyo ou projecteurs motorisés uniquement. Equipé de : 1 multipaire 8, DMX et HDMI

Projection :

- Un écran de projection sur enrouleur électrique Largeur 6m X Hauteur 4m,
- 1 Vidéoprojecteur laser PANASONIC PT-MZ13KLBEJ (13000 lm) Optique ET-EMT700 (Ratio 2.11 à 4.14)
- 1 ligne HDMI sur scène, 1 ligne HDMI en milieu de salle sur pont mobile.

Équipements & Mobiliers :

Equipements & mobiliers mis à disposition de l'organisateur :

- 3 Tables rectangulaires 1m20,
- 2 tables carrées 1m,
- 10 Chaises grises fixes,
- 12 Chaises bleue pliables

ÉQUIPEMENTS SON

CONSOLE + RACK :

- 1 console Behringer X32 (1 RIO 16 IN)

SYSTÈMES DE DIFFUSION :

- 2x DB TECHNOLOGIE OPERA 12 (caisson de basses + tête) auto amplifiés.

SOURCES :

- 1 lecteur de CD DENON 300 Z (Bluetooth et USB)

INTERCOMIE :

- Système CLEARCOM DX410 : 4 postes

MICROS :

- 3 microphones cardioïdes Shure SM58 avec câbles XLR
- 4 microphones Sennheiser E614
- 2 Micros HF SHURE SM 58 base SLXD4D
- 3 DI BSS AR 133
- 3 pieds de micro perche
- 2 pieds de micro table

Important : Nous ne fournissons que les câbles utiles au branchement de notre matériel. Nos équipements utilisent les connexions Jack, XLR, Speakon. Prévoir les connexions & raccords adaptés à vos équipements (RCA/Mini Jack ...)



ÉQUIPEMENTS LUMIÈRE :

PUPITRAGE et GRADATION :

- Pupitres ZERO 88 FLXS48 avec écran tactile
- Télécommande Focus Hand 3

LIGNES et CIRCUITS :

- Bloc gradateur ADB 22 circuits 2,3kw (patch manuel situé en coulisses jardin)

PROJECTEURS :

- 18 PC 1Kw Juliat 310H
- 4 Découpes 1Kw ETC 750w 8/13
- 4 PAR64
- 6 Starway Slimkolor 1810UHD
- 2 contest PIX 18
- 2 pieds de projecteurs
- 1 Poursuite 1.2 kW Juliat Cricket graduée (Prévoir un poursuiteur)

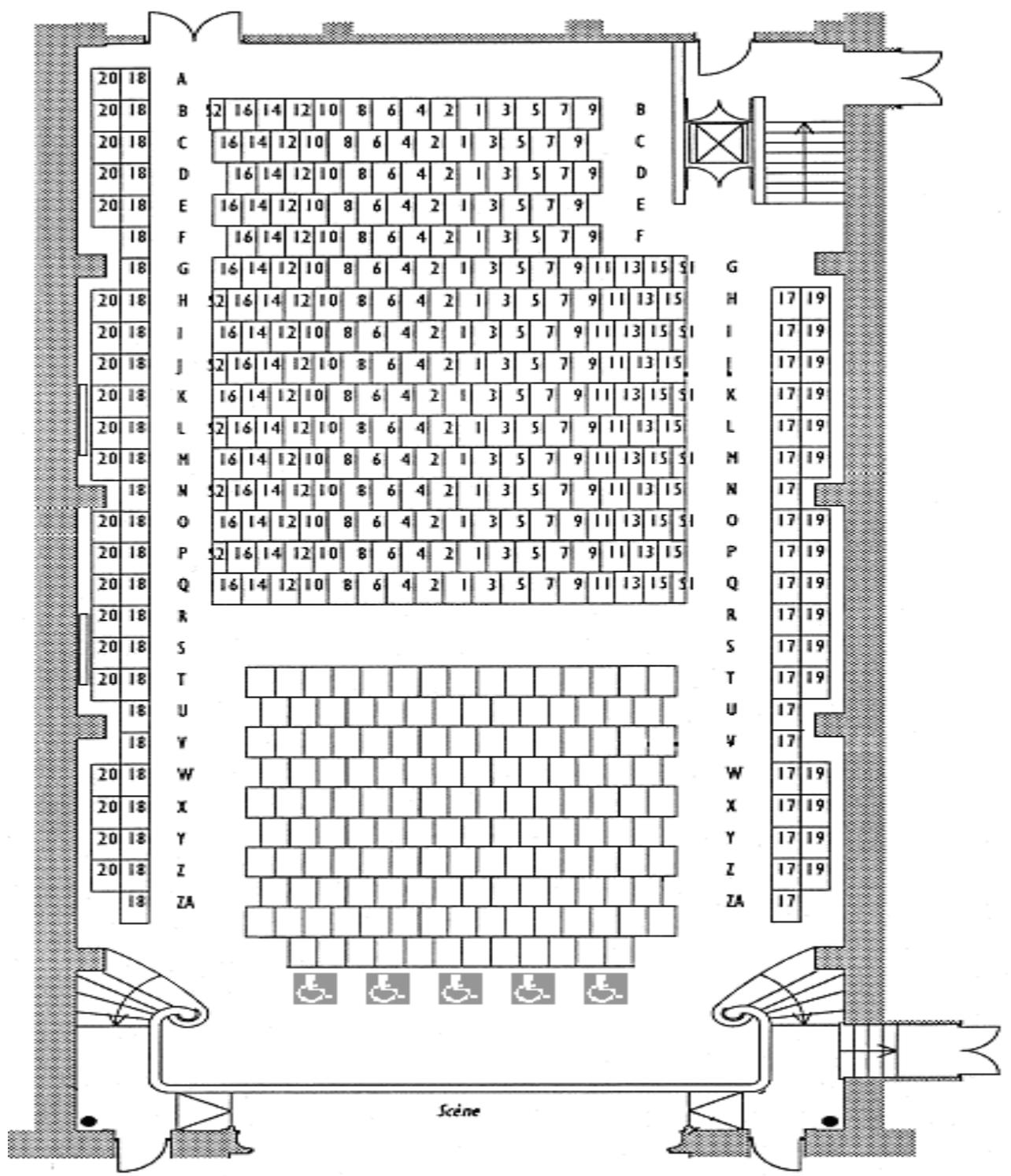
NB : les gélamines, gaffes, scotches tapis de danse ne sont pas fournis



ANNEXES

ANNEXE 1 - Plan de Fauteuils PARTERRE

325 fauteuils + 143 chaises + 12 strapontins
+ 5 emplacements permanents pour fauteuils roulants.



ANNEXE 2 - Plan de SCENE

